

République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Tarbes
SERON - Commune

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE_008_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 26/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jean-François SEBAT.

Présents : Jean-François SEBAT, Corinne DUHART, David LESCLOUPE, Hervé PUCHEU, Pascal GOUATARBES, Béatrice CAZABONNE, Fabienne LAFONT, Eric LAUCAIGNE, Cédric PRAT, Laetitia MICHEL, Fanny MIEGEBIELLE

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Fanny MIEGEBIELLE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation des représentants de la commune de SERON à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de SERON au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID 065-216504225-20260320-DE_008_2026-DE

SLOW

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **M. Jean-François SEBAT, Maire**
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **M. David LESCLOUPE, 1er adjoint.**
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jean-François SEBAT
Président de séance



Fanny MIEGEBIELLE
Secrétaire de séance